

Des trisomiques contre le CSA

Pour la première fois dans l'histoire de la justice, de jeunes adultes porteurs de trisomie 21 viennent de saisir le Conseil d'État pour faire annuler une décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Celui-ci avait reproché à plusieurs chaînes (TF1, M6, Canal+ ou D8) d'avoir diffusé un clip, intitulé "Chère future maman", dans lequel plusieurs jeunes Français et étrangers porteurs de trisomie 21 (*photo*)



expliquaient que, malgré leur handicap, ils pouvaient être heureux. Le CSA avait soutenu, dans une lettre, que ce clip n'était « *pas d'intérêt général* » et demandé aux chaînes de ne plus le diffuser. Choqués par ce qu'ils estiment relever de la censure et de l'abus de pouvoir, six jeunes trisomiques viennent, librement, sans être assistés par un avocat, de déposer un recours devant le Conseil d'État pour réclamer le droit d'être vus et entendus sur les chaînes publiques.